

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 20 décembre 2021 à 19h00, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Carmen Marquis et Julie Quintin et messieurs les conseillers Christian Caron et Denis Piché, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Francis Marcotte était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil municipal constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal.

1. Adoption du règlement 272 imposant les taxes, tarifs et compensation pour 2022.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

2021-12-153

Adoption du règlement 272 imposant les taxes, tarifs et compensation pour 2022

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le règlement 272 imposant les taxes, tarifs et compensation pour 2022 soit adopté tel que déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2021-12-154

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 19h15.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »